



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

SYNDICAT MIXTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 21 janvier 2020
À 14h30

Date de la convocation : 13 janvier 2020

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs :

Absents excusés : 0

Nombre des voix du S.M.B.V.G (mécanisme de représentation substitution au 1^{er} janvier 2019): 26

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	13
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	3
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	26

L'an deux mille vingt, le vingt et un janvier à 14 heures 30, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis en salle des Tonneaux, sur convocation qui leur a été adressée le treize janvier deux-mille vingt par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM

Monsieur Roger ANOT – CCVG

Gérard PUVEREL – CCVG

Alain BADOIR – CCVG

Philippe LAURERI – CCVG

Claude ARIELLO – CCCV

Michel ARMANDI – CCMPM

Jacques TENAILLON – CCMPM

Paul PELLEGRINO – CCCV

Violaine CHEVILLOTTE – CASSB

Mesdames Catherine DURAND – TPM

Isabelle MONFORT – TPM





01-2019 : Modification de la délibération n°27-2019 pour le renouvellement du poste affecté au secrétariat du SMBVG

➔ *le Président informe l'assemblée délibérante :*

Par délibération n°20-2018 du 06/12/18 le SMBVG a procédé à la création d'un poste permanent pour les besoins administratifs du SMBVG. En conséquence, le comité syndical approuvait la création d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent à temps non complet à raison de 17.5/35^{ème} pour l'exercice des fonctions administratives.

Par délibération n°27-2019 du 20/11/2019 le SMBVG a accepté de prolonger le contrat d'un an et d'inscrire au budget 2020 les crédits correspondant pour un emploi permanent d'agent administratif polyvalent à temps non complet à raison de 80% pour l'exercice des fonctions administratives à compter du 22 janvier 2020.

➔ *le Président propose à l'assemblée délibérante :*

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, 3-2.

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°20-2018 du 06/12/2018,

Vu la délibération n°27-2019 du 20/11/2019,

Vu le tableau des emplois 03-2018 du 19/02/2018 modifié,

Il est proposé de reconduire d'un an l'emploi permanent d'agent administratif polyvalent à temps complet à raison de 100% pour l'exercice des fonctions administratives à compter du 22 janvier 2020.

L'IFSE sera fixé à 115 € mensuel.

Il est proposé au comité syndical :

- Les modifications suivantes :
 - Reconduction d'un an de l'emploi permanent d'agent administratif polyvalent à temps complet à raison de 100%,
 - IFSE fixé à 115 € mensuel.

Le Président informe :

- que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



**LE COMITE SYNDICAL
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 23 voix POUR
DECIDE**

- **DE RECONDUIRE** d'un an l'emploi permanent d'agent administratif polyvalent à temps complet à raison de 100%
- **DE FIXER** l'IFSE à 115€ mensuel

02-2020 : Projet de labellisation EPTB

VU l'article 213-12 du code de l'environnement I et II relatif aux EPAGE et EPTB.
VU le décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et aux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
VU le livre 1 guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux chapitres 2 et 7
VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée 2016-2021 (carte 4B)
VU la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)
VU la loi NOTRE du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impliquent la mise en œuvre de la compétence GeMAPI au 1^{er} janvier 2018
VU le projet de modification statutaire du Syndicat Mixte du bassin versant du Gapeau actant le portage des missions GeMAPI.

Le président expose :

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) est un syndicat mixte en charge de missions de coordination dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin ou groupement de sous bassins versants hydrographiques et de maîtrise d'ouvrage. Le SAGE sera prochainement approuvé. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau est depuis sa création le 3 février 2014, la structure porteuse du SAGE. Le Syndicat Mixte est monté en puissance depuis sa création avec le recrutement de 4 agents en 5 ans pour mener à bien l'ensemble des actions portées et créer une véritable dynamique de territoire. L'articulation de la CLE et la structure porteuse du SAGE « le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau » est fondamentale. Il garantit un ancrage local du SAGE pour que l'ensemble des acteurs locaux puisse se l'approprier au mieux. L'articulation entre la CLE et la structure porteuse du SAGE est fondamentale, tant au niveau politique que technique et financier dans la phase d'élaboration du SAGE et sa mise en œuvre. Le Président propose que le Syndicat Mixte engage la procédure de labellisation EPTB.

Madame I. Monfort précise qu'elle souhaite attendre le nouveau mandat pour prendre la décision.





**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

SYNDICAT MIXTE

Monsieur C. David précise que cette proposition permet à son EPCI d'être couverte par 2 EPTB (l'Argens et le Gapeau).

Monsieur M. Armandi craint une augmentation des dépenses liée à la labellisation du SMBVG.

**LE COMITE SYNDICAL
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 9 voix POUR
3 membres (14 voix) s'abstiennent**

DECIDE

- **D'ENGAGER** la procédure de labellisation EPTB

Fin de séance

**Le Président,
Patrick Martinelli**

